

**La cagnotte – Ce que vous pourriez gagner (certaines restrictions s'appliquent\*) :**

- 4 billets en classe économie Air Canada pour Orlando, Floride en 2024 (une valeur commerciale potentielle de \$12 560)
- 4 nuits dans un Hôtel Disney All-Star (approximativement 1 000\$ pour une chambre)
- 4 billets pour une visite de 4 jours à un parc par jour (approximativement 1 500\$)
- 1 000\$ en argent de poche pour votre voyage

**Un voyage qui a une valeur approximative de 16 060\$**

**\*Des périodes d'interdiction s'appliquent : À déterminer**

**Règlement**

1. Vous devez être une famille Starlight inscrite dans nos programmes
2. Vous devez être inscrits sur le [www.famillespourstarlight.org](http://www.famillespourstarlight.org)
3. Vous devez amasser un minimum de 100\$ afin d'être ajouté au tirage. Le plus vous amassez le plus de chance vous avez de gagner le voyage. Si vous amassez 400\$ et vous avez 4 chances de gagner, amassez 1 500\$ et vous avez 15 chances de gagner, etc.
4. Les chèques ou dons en argent comptant peuvent être faits pour votre page de collecte de fonds et sont acceptés comme entrée au tirage. Tous les dons hors ligne doivent être reçus avant le 22 mars 2024 à 16h30 afin d'être éligibles. Les chèques doivent être payables à, et envoyer directement au bureau de la Fondation pour l'enfance Starlight Canada : 1805 Route Transcanada, Dorval, QC H9P 1J1. Veuillez vous assurer que le numéro assigné à votre famille est indiqué avec le chèque afin que nous puissions inclure le don sur la page de votre famille. Veuillez ne pas envoyer d'argent comptant par la poste.
5. Si vous avez des dons en argent, veuillez contacter Isabelle Amoako à [Isabelle.Amoako@starlightcanada.org](mailto:Isabelle.Amoako@starlightcanada.org) ou au 514-288-9474 poste 1231 et elle pourra vous expliquer le processus et ces dons pourront être ajoutés à votre page lorsque réceptionnés par Starlight.
6. Afin d'être éligible pour gagner le tirage, les dons doivent être faits sur le site les Familles pour Starlight avant le 29 mars 2024 à 23h59 avec l'information complète des donateurs. Toutes les entrées deviendront propriété de la Fondation pour l'enfance Starlight Canada.
7. Si vous êtes déjà inscrits sur le site internet, ce que vous avez amassé seul en 2023 sera considéré pour le concours. Tous les fonds amassés en 2022 ou toute autre année ne seront pas éligibles pour le tirage.

**FONDATION POUR L'ENFANCE STARLIGHT CANADA - STARLIGHT CHILDREN'S FOUNDATION CANADA**

1805 Route Transcanadienne, Dorval, QC H9P 1J1

T: 514.288.9474 ou/or 1.888.782.7947 F: 514.287.0635 [www.starlightcanada.ca](http://www.starlightcanada.ca)

8. Afin que le prix cité ci-dessus soit remis, le site les Familles pour Starlight doit amasser un minimum de 30 00\$ en 2023. Si le minimum n'est pas atteint, le prix du concours consistera seulement de 4 billets en classe économique Air Canada (tel que mentionné ci-dessus).
9. Une fois le concours terminé, la famille gagnante sera contacté par téléphone. Ils seront contactés le mois d'Avril 2024 par téléphone, celui qui a été utilisé lors de l'inscription. Une identification doit être fournie pour recevoir la cagnotte.
10. Le prix n'est pas transférable en argent comptant et il doit être accepté tel quel. La valeur du prix telle qu'indiquée ci-dessus sont des valeurs approximatives et peuvent varier.
11. Des reçus d'impôt seront émis par la Fondation pour l'enfance Starlight Canada, en concordance avec les règles de l'Agence du Revenu du Canada, pour tous les dons faits à travers la campagne les Familles pour Starlight.
12. **Starlight** gardera le site web actif après la date limite de cette promotion afin d'encourager les donateurs à continuer d'effectuer des dons et d'aider à faire une différence dans la vie d'enfants gravement malades.
13. En acceptant les prix, le gagnant et tout invité reconnaissent que la Fondation pour l'enfance Starlight Canada ne peut être tenue responsable de toute perte ou blessure ou tout dommage associé à l'acceptation ou à l'utilisation des prix. Les gagnants et tout invité d'âge majeur doivent signer un formulaire d'autorisation tel que préparé et accepté par la Fondation pour l'enfance Starlight Canada, reconnaissant leur acceptation et leur compréhension de ces règlements complets de la promotion.
14. En réclamant les prix, le gagnant autorise l'utilisation, sans compensation additionnelle, de son nom et/ou image et/ou voix/photo et municipalité de résidence à des fins de promotion et/ou de marketing, en toute manière et en tout média (incluant, entre autres, émissions de radio, journaux et autres publications, et à la télévision et sur film, diapositive, vidéo, distribution sur Internet et entreposage de photos) que la Fondation pour l'enfance Starlight Canada juge approprié.
15. Les employés de la Fondation pour l'enfance Starlight, les membres de leur famille immédiate et les personnes avec lesquelles ils demeurent sont exclus de ce concours.

**FONDATION POUR L'ENFANCE STARLIGHT CANADA - STARLIGHT CHILDREN'S FOUNDATION CANADA**

1805 Route Transcanadienne, Dorval, QC H9P 1J1

T: 514.288.9474 ou/or 1.888.782.7947 F: 514.287.0635 [www.starlightcanada.ca](http://www.starlightcanada.ca)